

Montreux, le 07.12.2020



COMMUNE DE
MONTREUX

20/2020

RAPPORT

au Conseil Communal de Montreux

de la commission des finances pour l'examen du préavis no 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021.

Président : M. Claude-Pascal Gay

Membres : Mme Christine Menzi, vice-présidente (UDC)

Mme Anne Saito (Les Verts)

Mme Laurence Sierro (PLR), suppléante

M. Nicolas Büchler (PS), suppléant

M. Yves Depallens (PLR)

M. Emmanuel Gétaz (ML)

M. Romain Pilloud (PS)

M. Benoît Ruchet (PLR), suppléant

M. Michel Zulauf (PS)

La commission des finances s'est réunie à 4 reprises, les 11, 19, 23 et 25 novembre 2020 pour traiter l'objet cité en titre.

La Municipalité était lors de chaque séance représentée par M. Olivier Gfeller, Conseiller municipal, finances et informatique, et Monsieur Serge Gard, chef du Service des finances. Mme Catherine Wagner, secrétaire indépendante pour la prise des notes de séance était également présente.

Lors de la 2^e séance étaient également présents M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal, Economie, culture et tourisme – ECT, M. Caleb Walther, Conseiller municipal, service domaines et bâtiments, sport et M. Pascal Friedemann, chef du développement économique, culturel et touristique qui nous ont répondu notamment sur le thème des aides et subventions.

Une sous-commission RH, composée de Mme Laurence Sierro et MM. Romain Pilloud et Claude-Pascal Gay, a rencontré le service des ressources humaines le 12 octobre et le 10 novembre 2020 en présence de Mme Irina Gote, Conseillère Municipale, voirie, espaces verts et ressources humaines, et M. Valiante, chef de service des ressources humaines et Monsieur Serge Gard.

En préambule, la commission tient à remercier l'ensemble du personnel communal impliqué et Madame et Messieurs les Conseillers municipaux pour leur précieuse collaboration et la qualité des réponses données.

Lors de la première séance, Monsieur Olivier Gfeller a fait une présentation générale du budget 2021. En sus du préavis et du budget 2021, le document « éléments complémentaires d'analyse » a été remis et présente notamment :

- L'évolution de la marge d'autofinancement et des investissements sur 10 ans
- La liste des investissements selon préavis
- L'évolution des recettes fiscales par sources
- Les pyramides fiscales – Evolution de la répartition des contribuables par classes de revenu ainsi que leurs contributions moyennes
- L'évolution de la facture sociale

Ces données qui permettent de mieux comprendre l'évolution des finances de notre Commune, sont également à la disposition du Conseil communal et reprises en partie dans ce rapport.

Présentation de Monsieur le Municipal Olivier Gfeller

Dans cette période particulière, le budget a connu près de 6 versions. Il a été resserré au fur et à mesure et est passé d'un déficit de CHF 12 millions à CHF 6 millions. Il relève cependant que de nombreuses incertitudes restent présentes aussi bien pour les comptes 2020 que 2021.

Pour faire face à cette situation, la Municipalité a imaginé plusieurs possibilités, soit :

- 1) augmenter le point d'impôt;
- 2) diminuer les charges;
- 3) aller vers l'endettement.

Il était exclu pour la Municipalité d'alourdir la charge fiscale des citoyennes et citoyens de Montreux en cette période particulière. Elle s'est donc concentrée sur le point 2, pour faire des économies. Parmi tous les efforts demandés, aucune augmentation de salaire statutaire pour le personnel n'aura lieu cette année ; les charges de biens, services et marchandises ont également diminué et de nombreux travaux ont été reportés (routes et bâtiments communaux). Seuls les travaux indispensables ont été conservés.

Le chapitre subventions a légèrement diminué, mais moins que les autres. Dans un souci de transparence, les demandes particulières de manifestations se feront par la voie de préavis ou de crédits complémentaires.

M. Gfeller précise qu'il s'agit d'un budget prudent, afin de traverser au mieux la situation actuelle, avec une diminution des charges sans impacter les services. S'agissant de l'endettement auquel il ne sera pas possible d'échapper, la Municipalité poursuit ses recherches de solutions.

Enfin, M. Gfeller attire l'attention sur le consensus qu'il y a eu en Municipalité tendant à une diminution des charges et l'établissement de ce budget.

Les points suivants ont notamment été abordés par la commission des finances :

1 Suppression de la taxe et de la subvention déchet

La taxe et la subvention déchet ont été supprimées pour les exercices comptables 2020 et 2021 sur décision de la Municipalité. Le but est d'épargner la TVA d'environ CHF 70'000.00 par année. Il n'y a pas d'impact pour les habitants.

En raison du cadre légal (la couverture du traitement des déchets est exigée par une taxe suffisante), cette situation ne peut qu'être transitoire. Selon le Canton, la taxe devrait être facturée.

2 Autorité et personnel – charges salariales

Le gel des salaires a été accepté par la commission du personnel en raison de la situation actuelle. M. Gfeller relève que les discussions se sont passées de manière très sereine et que les employés ont été reconnaissants envers la Commune qui a versé le 100% des salaires, alors même que certains employés n'ont pas pu travailler, comme par exemple les bûcherons, lesquels devaient néanmoins être à disposition pour le cas où un incident surviendrait.

Lors d'un départ, le remplacement d'un employé sera différé de 6 mois. Le poste ne sera ainsi pas, sauf exception, immédiatement repourvu. Cette mesure devrait permettre une économie de CHF 1 million. Elle est cependant exceptionnelle en raison des circonstances et ne peut pas s'inscrire dans la durée.

La commission salue à l'unanimité l'attitude constructive et responsable des employés communaux.

2.1 Analyse de la rémunération des employés

Dans le cadre de la sous-commission RH, on nous a communiqué les salaires mensuels (salaire annuel divisé par 12) médian et moyen des employés communaux en 2019.

Age médian	51 ans
Salaire médian	CHF 7'047
Salaire moyen	CHF 7'248

En comparaison, nous avons ci-dessous les salaires au niveau suisse du secteur privé et du secteur public selon l'OFS ainsi que les salaires médians du secteur public du Canton de Vaud selon le niveau de compétence.

Salaire mensuel brut, 2018, valeur centrale (médiane), en francs

		Position professionnelle				
		Total	1+2	3	4	5
> Secteur public	Total	7 970	11 309	9 362	8 413	7 411
> Secteur privé	Total	6 248	10 000	8 238	6 861	5 704
> Economie totale	Total	6 538	10 317	8 480	7 114	5 963

Salaire mensuel brut médian standardisé selon le niveau de compétence et le sexe, secteur public, Vaud, 2014-2018

Niveau de compétence	2018
En tout	
Tâches qui exigent une capacité à résoudre des problèmes complexes	8 709
Tâches pratiques complexes	7 419
Tâches pratiques	6 527
Tâches physiques ou manuelles simples	6 076
En tout	7 568

On constate une différence entre le secteur public et le secteur privé. La différence du salaire médian entre la commune (CHF 7'047) et le canton (CHF 7'568) peut s'expliquer par l'échantillonnage des professions représentées.

Nous avons constaté que l'engagement des jeunes à la commune se fait à des conditions comparables aux conventions collectives du secteur privé. La différence se fait ainsi au cours de la carrière professionnelle en raison, notamment, de progressions salariales généralement plus généreuse dans le public que le privé.

2.2 Caisse de pension des employés communaux

Les employés communaux sont affiliés à la CIP (caisse intercommunale de pensions). Ils bénéficient du régime de la primauté des prestations. Ce système est aujourd'hui appliqué uniquement par les services publics genevois et vaudois. Toutes les autres caisses LPP du pays appliquent le système de la primauté des cotisations.

Pour rappel, la primauté des prestations fixe la rente par rapport au salaire assuré et pas par rapport aux montants versés à la caisse (régime de la primauté des cotisations). La CIP prévoit une rente de 60% au maximum du salaire assuré, à condition que l'assuré ait cotisé pendant 42 ans.

Pour les financer, les cotisations payées pour l'ensemble des classes d'âge sont les suivantes selon le modèle 3 de la CIP choisi par la Municipalité et qui est le plus avantageux pour l'employé :



Modèle 3 - Taux de cotisation

	2019	2020	2021	DÈS 2022
Cotisation de l'assuré	9%	9% *	9%	9%
Cotisation de l'employeur	19%	19.5%	19.5%	20%
Total	28%	28.5%	28.5%	29%

Pour mémoire, la Municipalité avait également le choix entre deux autres modèles :



Modèle 1 - Taux de cotisation

	2019	2020	2021	DÈS 2022
Cotisation de l'assuré	9%	9.5% *	9.5%	10%
Cotisation de l'employeur	19%	19%	19%	19%
Total	28%	28.5%	28.5%	29%



Modèle 2 - Taux de cotisation

	2019	2020	2021	DÈS 2022
Cotisation de l'assuré	10%	10.5% *	10.5%	11%
Cotisation de l'employeur	18%	18%	18%	18%
Total	28%	28.5%	28.5%	29%

Pour comparaison, les taux minimum LPP sont entre 21.5% et 10.5% inférieurs en fonction des classes d'âge conformément au tableau ci-dessous.

Les **taux de cotisation LPP minimum**, fixés par la loi fédérale, sont les suivants :

- Taux de cotisation de 7% entre 25 et 34 ans
- Taux de cotisation de 10% entre 35 et 44 ans
- Taux de cotisation de 15% entre 45 et 54 ans
- Taux de cotisation de 18% entre 55 et 54 ans

En d'autres termes, pour un salaire médian de CHF 7'000, la commune verse un montant complémentaire par rapport au minimum LPP entre CHF 500 et CHF 1'000 par mois (en tenant compte de la déduction de coordination) pour assurer le financement de la retraite de ses employés.

Malgré ce niveau de cotisation, la caisse CIP a un degré de couverture de 72.6% à fin 2019, soit insuffisant pour permettre le paiement de ses engagements (il est cependant supérieur au 62% exigé par le chemin de recapitalisation de 2014). Le montant nécessaire pour atteindre le taux de couverture de 100% est estimé à près de CHF 48 millions pour notre commune.

2.3 Plan de rentes des conseillers municipaux

La rente des conseillers municipaux retraités actuels et futurs est assumée pour l'essentiel par le ménage courant de la commune. Nous avons demandé quel serait le montant à verser par la commune à une institution de prévoyance pour qu'elle assure le paiement de la retraite des conseillers municipaux retraités et actifs. Le montant est estimé à plus de CHF 20 millions.

2.4 Télétravail

Pour le confinement, le Service informatique a été mis à rude épreuve, mais a prouvé qu'il était possible de mettre les personnes en télétravail dans l'urgence.

Pour l'avenir, le télétravail, ses perspectives et son encadrement sont en réflexion dans un groupe de travail. Un règlement pour un télétravail volontaire sera établi.

2.5 Autres informations communiquées

- La politique RH a été entièrement revue et modernisée afin de passer d'une gestion purement administrative à une volonté de développement et d'accompagnement des employés. Il a été fourni à la sous-commission plusieurs documents complémentaires liés à la politique RH, à savoir la charte des Ressources humaines, la politique des Ressources humaines et la charte des processus « développement des compétences ». Nous pouvons que nous réjouir de ce développement.
- Un point de situation sur le fonctionnement du système des auxiliaires est en cours de réalisation par la Municipalité.
- Volonté de réduire les heures supplémentaires accumulées par le personnel (de 10'000 à 4'500) en raison de reprises en 2020. Pour rappel, le statut du personnel prévoit un maximum de 40h supplémentaires par année.
- Il est prévu d'engager un responsable de l'apprentissage
- Il y a une gestion prévisionnelle du personnel lors de chaque départ. Des postes n'ont pas été supprimés mais par exemple, lors de réengagement, les nouveaux collaborateurs sont engagés à un taux correspondant aux vrais besoins du service.
- Il y a un processus d'accueil au travail pour le personnel ayant été en maladie longue durée.

3 Report des travaux jugés non-urgents

On nous assure que le reporte des travaux non-urgents n'aura pas pour conséquence une augmentation des coûts par la suite. Cette réflexion a été faite dans les services concernés. Les dossiers ont été priorisés sur la base de critères précis et ensuite sélectionnés.

Certains commissaires s'inquiètent également de l'impact de ces reports sur les entreprises locales qui devaient exécuter ces travaux et qui sont déjà fortement impactées par le COVID. Il est répondu que la Municipalité a cherché le juste équilibre.

Ces reports concernent aussi bien l'entretien des travaux des routes que des bâtiments de la commune.

4 Facture VMCV

Au budget 2020, la participation de la Commune se monte à CHF 3'451'309 et à CHF 4'384'000 selon le budget 2021. Cette augmentation est liée principalement au prolongement de la ligne 201. Pour 2021, une baisse des recettes de 12% a été anticipée en raison du COVID. Ce budget a cependant été réalisé avant la 2^e vague et sans connaître les mesures fédérales et cantonales de soutien au trafic urbain.

Il est probable que le déficit VMCV soit plus important que celui attendu.

5 Aides et subventions

5.1 Création d'un fonds de soutien à nos manifestations

Plusieurs commissaires s'inquiètent du manque d'anticipation de la Municipalité pour définir le soutien accordé aux grandes manifestations qui doivent d'ores-et-déjà se positionner et prendre des engagements financiers pour leurs manifestations prévues en 2021. La pérennité de ces manifestations est très importante pour le futur de Montreux.

Au mieux, en cas de dépôt d'un préavis en décembre 2020, le Conseil communal ne pourra prendre position que début février 2021, ce qui est très tard. Etant donné les grandes incertitudes actuelles, certaines manifestations pourraient décider de renoncer en raison de risques trop élevés, ce qui pourrait entraîner leur disparition. Il est en effet très difficile de relancer de telles activités après

une interruption. Il est donc important que le volume et les conditions du soutien communal soit connus très rapidement afin de réduire les incertitudes.

Dans ce cadre une large discussion est engagée sur la pertinence d'amender le budget afin d'y intégrer un fonds de soutien pour nos principales manifestations.

Pour financer ce fonds, on s'interroge sur la disponibilité de montants, liés aux subventions 2020, qui n'auraient pas été versés en raison de l'annulation de manifestations.

On nous répond que les économies sur les aides et subventions sont relativement faibles. Les associations et fondations les ont généralement demandées et utilisées pour financer leurs frais fixes et ceux qui avaient été engagés.

Les grandes manifestations, le Montreux Jazz Festival, le Montreux Comedy, entre autres, ainsi que CCM SA ont fait appel aux fonds du SERAC (Service des affaires culturelles du canton de Vaud) et de la Confédération qui couvrent le 80% du déficit au maximum. Cela implique que la Commune maintienne ses subventions au niveau de 2019 conformément à l'Ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19 adoptée par le Conseil fédéral le 14 octobre 2020 et le commentaire y relatif, déterminant les domaines du secteur culturel ayant droit aux aides financières et les conditions d'octroi, à savoir notamment :

« La Confédération participe pour moitié aux contributions allouées par les cantons. Comme le précise le message sur la loi COVID-19 (art. 11, al. 3), seuls sont ici pris en compte les moyens supplémentaires engagés par les cantons pour atténuer les conséquences de la pandémie et qui dépassent le niveau habituel de leurs dépenses culturelles. Les comptes d'État 2019 servent de référence. Les éventuelles contributions des villes, des communes et des loteries seront imputées sur la part des cantons. »

La discussion s'engage également sur la subvention spécifique accordée au VMCV de CHF 290'000 pour le Montreux Jazz. M. Caleb Walther précise que cette subvention entre cependant dans le compte global des subventions allouées au VMCV et ne peut être restituée. En raison du calcul de la péréquation qui tient compte des subventions aux transports publics, il n'est pas dans l'intérêt de notre commune d'allouer ce montant de manière différente à l'avenir.

M. Jean-Baptiste Piemontesi nous communique que la Municipalité est en contact régulier avec les différentes manifestations et qu'un préavis sera déposé en décembre pour constituer un fonds de soutien. La difficulté est de définir l'importance et les conditions de l'aide dans un environnement avec des incertitudes très élevées. La voie du préavis a été privilégiée par rapport au budget en raison de la nécessité de fixer des conditions d'octroi de ces aides. C'est également une demande des bénéficiaires.

Finalement, en raison de l'engagement de la Municipalité de déposer un préavis en décembre et de l'importance de définir les conditions d'octroi de l'aide (délicat dans le cadre du budget), aucun amendement ne sera déposé.

La commission est cependant unanime pour souligner l'importance d'accorder un soutien à ces manifestations dans le cadre du futur préavis, indépendamment de notre situation financière.

5.2 Subventions à la culture et aux sports au budget 2021

Certains commissaires s'inquiètent de la baisse des subventions accordées. On nous répond que ces baisses sont modestes (16% économie et culture, 8% sports) et qu'elles participent à l'effort global. Elles ne tiennent de plus pas compte des manifestations qui seront annulées et dont le budget pourra être réaffecté sur d'autres à la discrétion de la Municipalité.

Ci-dessous l'évolution des subventions sur plusieurs années pour la culture et le sport :

150 Economie & culture		Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
150.3653.00	Frais artistiques					
150.3653	Montreux Comedy Festival	250'000	250'000	250'000	250'000	200'000
150.3653	Septembre Musical	175'000*	100'000	100'000	100'000	80'000
150.3653	Bienale de Montreux	40'000	0	40'000	0	36'000
150.3653	La Revue: spectacle d'humour au Casino	0	0	70'000**	30'000	27'000
150.3653	Polymanga	0	0	0	20'000	16'000
150.3653	Les Estivales du Livre	0	0	0	20'000	18'000
150.3653	Fête de la Musique	10'000	10'000	10'000	15'000	15'000
150.3653	Montreux Jazz Artists Foundation (Voice competition, Music in the Park)	10'000	10'000	10'000	10'000	9'000
150.3653	Diverses subventions accordées en cours d'année	35'000	33'200	20'720	40'000	43'200
150.3653	63e Giron des Musiques du District d'Aigle à Clarens (reporté à 2021)	0	0	0	8'000	8'000
150.3653	Montreux Celebration (ex Freddie Mercury Memorial Day)	3'000	5'000	5'000	5'000	5'000
150.3653	Montreux Art Gallery	30'000	30'000	45'000***	30'000	0
	total	553'000	438'200	550'720	528'000	457'200
	* y compris recapitalisation de la Fondation CHF 75'000.-					
	** y compris garantie de recettes de la billetterie de CHF 50'000.-, versée le 25.08.2020					
	*** y compris subvention exceptionnelle de CHF 15'000.- pour les 15 ans					
150.3653.01	Frais de locations					
150.3653	Montreux Jazz Festival	567'000	565'425	565'425	565'430	508'887
150.3653	Saison culturelle, 15 dates minimum, location 2M2C (RP 21/2204)	429'300	428'108	399'567	428'100	385'290
150.3653	Montreux Comedy Festival (RP 20/2016)	198'000	198'000	197'450	197'450	177'705
150.3653	Septembre Musical	172'800	172'320	172'320	172'320	155'088
150.3653	Utilisation du domaine public	51'643	42'218	48'567	50'000	45'000
150.3653	Arrondi					144
150.3653	Montreux Art Gallery	64'800	64'620	64'620	65'000	0
	total	1'483'543	1'470'691	1'447'949	1'478'300	1'272'114
150.3653.08	Frais de communication					
150.3653	Montreux Comedy Festival	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000
150.3653	Montant général	48'460	47'871	40'400	60'000	10'000
	total	68'460	67'871	60'400	80'000	30'000

170 Sports		Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
	Subventions					
170.3653	SID : déficit d'exploitation du domaine skiable	465'000	465'000	465'000	415'000	395'000
170.3653	Fonds intercommunal aux sociétés sportives (27'000 hab. x Chf 7.-/hab.)	184'814	186'571	179'441	182'700	189'000
170.3653	Complément fonds intercommunal	151'765	156'782	150'528	170'000	160'000
170.3653	Montreux Tennis Club : participation à l'entretien (Préavis 27/2019)	45'000	45'000	45'000	45'000	45'000
170.3653	Participation au déficit de Villeneuve-Plage	30'221	30'375	30'664	31'000	31'000
170.3653	Abonnements Magic Pass + domaine skiable montreuisien	29'812	24'865	28'157	30'000	30'000
170.3653	Subventions pour locations de salles et espaces publics	43'580	33'545	31'974	50'000	30'000
170.3653	Subvention location dojo Clarens	12'600	12'080	10'000		
170.3653	Formation entraîneurs club de Montreux			20'000	20'000	20'000
170.3653	Autres petites manifestations planifiées	32'410	31'350	37'550	20'000	15'000
170.3653	Soutien pratique activités sportives et bourses sportifs d'élite	8'546	13'213	14'560	15'000	15'000
170.3653	Patinoire de Caux	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
170.3653	Manifestations diverses (non planifiées)				40'000	15'000
170.3653	WateRings	10'000	10'000			10'000
170.3653	Soutien clubs achat de matériel	10'000	1'500	2'840	10'000	10'000
170.3653	ASSIR : skatepark	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
170.3653	Jeux Internationaux des écoliers	10'000		15'000	15'000	10'000
170.3653	Fonds entretien Bouldrome de Montreux	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000
170.3653	Montreux Hockey soutien 1re équipe			3'000	5'000	6'000
170.3653	Bukolik Festival	3'000	3'000		5'000	5'000
170.3653	Team Montreux 3 x 3 (basketball)			3'000	5'000	5'000
170.3653	Pétanque : Bouchon d'Or (hommes et femmes)	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
170.3653	Evénements Scrabble Montreux	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
170.3653	Entretien du snowpark d'Orgevaux	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000
170.3653	Sport Info Riviera		3'608	372	2'000	2'000
170.3653	Entretien via Ferrata Rochers-de-Naye	1'296	1'284	1'292	1'700	1'700
170.3653	Critérium vélo Montreux	5'000				
170.3653	Cross du Cubly	7'500				
170.3653	Urban Training	3'275	5'134	5'134	6'500	
170.3653	Ride for the Cause	10'000	15'000			
170.3653	Montreux Timbersport	10'000				
170.3653	150 ans FSG Montreux	100'000	60'000			
170.3653	Montreux Natation (manque à gagner fermeture piscine)	14'000				
170.3653	75 ans Montreux Natation			5'000		
170.3653	MHC Coupe d'Europe			10'000		
170.3653	Entretien plan d'eau ski nautique				5'000	
	Grandes manifestations sportives					
170.3653	Euro Top 16 de tennis de table (à confirmer)		50'000	50'000	50'000	50'000
170.3653	Coupe des Nations de Rink-Hockey (année impaire)	50'000		60'000		50'000
170.3653	Course Montreux - Les Rochers-de-Naye	25'000	25'000	25'000	25'000	25'000
170.3653	Montreux Tennis Open (juniors + femmes)	25'000	25'000	25'000	35'000	25'000
170.3653	Swiss Basketball League Cup	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000
170.3653	NOUVEAU Coupe des Nations - 100 ans					20'000
170.3653	Montreux Volley Masters	135'000	135'000	108'000	135'000	
170.3653	Montreux Acrobaties				100'000	Préavis
170.3653	Montreux Trail Festival	50'000	50'000	40'000	30'000	Préavis
	Frais de communication					
170.3653	Soutiens divers	400	600	400	3'000	3'000

Un amendement sera finalement déposé à ce sujet voir ci-dessous.

6 Autres points évoqués

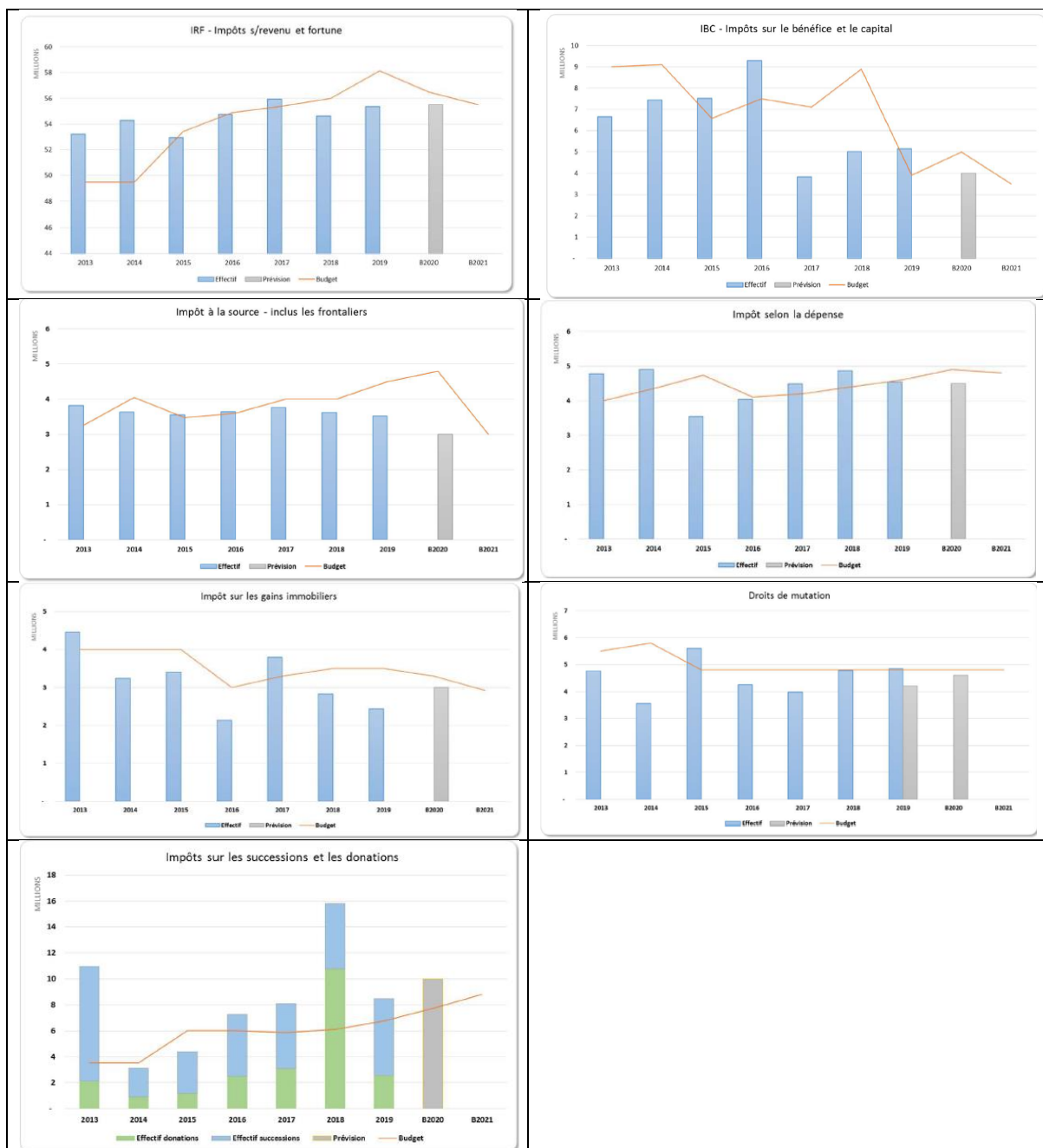
- Le produit de la taxe de séjour complémentaire est au budget pour CHF 1'500'000. Ce montant est certainement trop élevé étant donné la situation sanitaire mais cela n'a pas d'importance car un montant identique doit être reversé à la FET (Fondation pour l'équipement touristique) dans le cadre du financement du Centre des Congrès. Les écritures se compensent pour le budget communal.
- La Municipalité a décidé de réduire les frais de réception de CHF 100'000 pour participer aux efforts.
- Le montant des honoraires est plus faible en raison du changement d'Organe de révision qui est moins coûteux.
- La diminution du dividende du Casino de CHF 420'000 en raison de sa fermeture et la suppression de l'agio sur les titres BCV de 210'000 sont effectives.
- Les frais de réception du Conseil communal augmentent de CHF 27'500 à CHF 69'500, comme chaque 5 ans, en raison de la fin de la législature. Une partie des commissaires souhaite réduire ce montant pour participer à l'effort global.

Un amendement sera déposé.

- La diminution des coûts du service de l'urbanisme interpelle en raison de la problématique du PGA. On constate en effet une baisse des salaires de presque CHF 200'000.- dans le budget et rien n'apparaît pour un éventuel soutien aux personnes externes par rapport au PGA. On nous répond qu'un préavis est en cours et que la Municipalité reviendra rapidement sur ce sujet.
- Une discussion sur la prise en charge de l'abonnement téléphonique des employés communaux a débouché sur une demande d'un règlement plus clair des ayants-droits. En effet, à ce jour et sans grandes investigations, il semblerait qu'environ 50'000 CHF pourraient être économisés par la couverture d'abonnements téléphoniques plus adaptés.

7 Recettes de fonctionnement

Vous trouvez ci-dessous l'évolution depuis 2013 des impôts communaux.



L'évolution des différents impôts montre une stagnation voire un déclin des entrées fiscales indépendamment de la crise sanitaire. Cette analyse est corroborée par l'évolution de la valeur du point d'impôt de notre commune (source Etat de Vaud) qui sert d'indicateur de notre force fiscale (voir ci-dessous). Il régresse depuis son apogée de 2016.

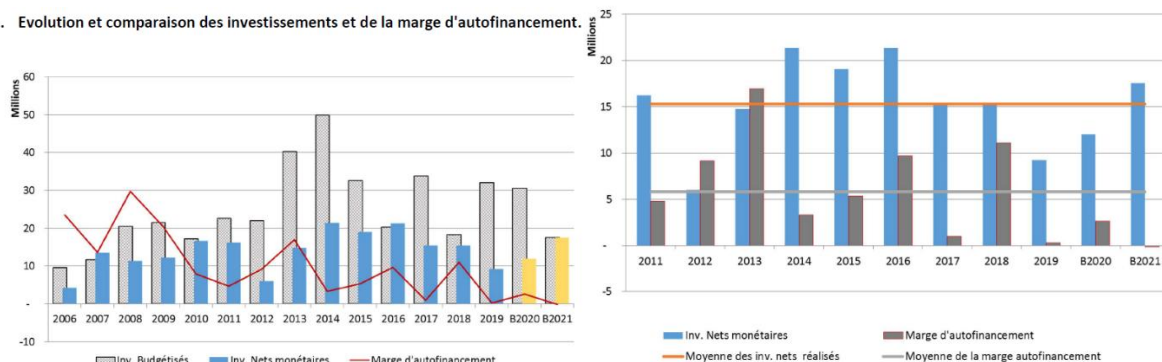
Commune	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Valeur du point d'impôt 2017	2018
Montreux	861 836.8	861 721.2	888 256.4	985 890.2	975 045.1	967 042.1	1 025 226.7	968 913.0	963 657.5

Cette situation n'est pas spécifique à Montreux. Elle est partagée par la plupart des communes Vaudoises.

Comme le démontre l'évolution de la péréquation fédérale, le Canton de Vaud stagne voire perd en compétitivité sur le plan national.

8 Situation de notre marge d'autofinancement, investissements et plafond d'endettement

1.1. Evolution et comparaison des investissements et de la marge d'autofinancement.



Sur la base des graphiques ci-dessus, l'évolution de notre marge d'autofinancement est clairement négative et le volume de nos investissements reste très élevé. Nos investissements sont supérieurs de CHF 10 millions à notre marge d'autofinancement depuis au moins 10 ans, d'où l'évolution de notre dette qui culmine actuellement à environ CHF 100 millions.

Cette dette ne tient cependant pas compte des investissements décidés sur base préavis et qui n'ont pas encore été exécutés. Ils se montent actuellement à plus de CHF 62 millions selon la liste ci-contre dont CHF 17 millions pour 2021 et ceci sans tenir compte de l'investissement pour le Centre des congrès dont CHF 21 millions à la charge de la commune.

Le plafond d'endettement de CHF 180 millions est ainsi dépassé.

Depuis 10 ans, nous avons ainsi décidé de dépenser chaque année en moyenne CHF 18 millions de plus que notre marge d'autofinancement.

Liste des investissements/Préavis

PREAVIS	Nom	VOTE	Dépensé	Solde	Budget 2021
2011/01	Pont de Chantemerle à Terriet	1'280'000	1'055'432.03	224'567.97	20'000
2018/04	Réfection mur parcelle 5856 Gilon	194'000	140'853.70	53'146.30	20'000
2018/16	Estacade sentier de Rosemont Terriet	145'000	84'003.70	60'996.30	20'000
2019/38	2019/38 Travaux réfection tronçon ruisseau Maladaire	50'800	-	50'800.00	20'000
2018/39	2018/39 Renforcement Quai Ernest-Ansermet - Accès lac	240'000	175'119.70	64'880.30	30'000
2018/10	La Saussaz rénovation terrain foot synthétique	1'340'000	1'215'947.20	124'052.80	50'000
2018/19	Rue du Marché et de la Rouvenettaz réfection	760'000	613'162.61	146'837.39	50'000
2017/01	Avenue du Midi réfection	305'000	220'914.17	84'085.83	50'000
2015/03	Etude projet jardins de la Rouvenaz	1'200'000	320'568.80	1'167'940.20	50'000
2019/17	2019/17 Assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz	470'000	341'567.44	128'432.56	70'000
2019/22	2019/22 Sécurisation paroi du rocher de Toveyre	554'500	433'635.85	120'864.15	100'000
2010/01	Trottoir en estacade av. Doyen Bridel	735'000	367'711.06	337'288.94	150'000
2011/06	Entretien du patrimoine préavis 2011/06	1'290'000	1'068'601.00	223'399.00	200'000
2020/01	2020/01 Aménagement d'une place à bois sise aux Avants	330'000	-	330'000.00	200'000
2019/11	2019/11 Amélioration de la desserte forestière	710'000	97'362.45	612'637.55	300'000
2020/14	2020/14 Collecteur + Eclairages + Chaussée Tavallaz	615'000	-	615'000.00	300'000
2013/33	Sécurisation falaise amont rue du Temple	2'500'000	1'797'989.20	702'010.80	350'000
2020/05	2020/05 Remplacement passerelle - Chemin Chaumény	1'565'000	205'386.46	1'359'613.54	400'000
2017/22	Aménagement Grande-Place à Clarens	4'676'000	3'489'682.21	1'186'317.79	500'000
2018/03	Requalification av. Riviera et Casino	5'290'000	3'940'109.78	1'349'890.22	500'000
2018/38	2018/38 Création trottoir, réfection chaussée Rte du Zéphire	2'770'000	1'850'322.98	1'119'677.02	500'000
2019/03	2019/03 Renouvellement infra. éclairage Côte-de-Pallens	755'000	424'40.10	712'559.90	500'000
2019/05	2019/05 Travaux stabilité tronçons routiers hauts Commune	2'450'000	998'158.80	1'451'841.20	1'000'000
2018/29	2018/29 Réaménagement du port du Basset	3'832'000	254'748.10	3'577'251.90	2'000'000
2019/02	2019/02 Assain. estacades & rés. souterrains Rue du Temple	8'375'000	2'080'806.47	6'294'193.53	3'000'000
	Total 501	42'432'300	20'334'034.81	22'098'265.19	10'380'000
2020/08	2020/08 Salle Omnisports Ballalaz	16'900'000	-	16'900'000.00	-
2010/40	Entretien patrimoine 2010/40	1'984'000	1'802'840.00	181'160.00	50'000
2016/07	Parking de Chailly	1'750'000	1'441'486.36	308'513.64	50'000
2018/36	Rénovation 4 appartements	665'000	518'663.00	146'337.00	50'000
2019/12	2019/12 Rénovation parking du Marché	700'000	531'311.05	168'688.95	50'000
2012/34	SAF des Cornettes	1'800'000	220'247.85	1'579'752.15	50'000
2014/14	Réaménagement des anciens locaux au collège Etraz	58'000	-	58'000.00	50'000
2019/09	2019/09 Travaux d'entretien toitures des chalets d'alpages	520'000	427'939.65	92'060.35	60'000
2019/18	2019/18 Remplacement chaudière centralisée VEV	326'000	263'690.01	62'309.99	60'000
2019/23	2019/23 Installations remontées mécaniques Rochers-de-Naye	311'000	197'607.75	113'392.25	60'000
2013/02	Maison de Quartier, Clarens	10'900'000	9'973'502.95	926'497.05	100'000
2016/37	Rénov. planches 4	1'350'000	1'126'540.60	223'459.40	100'000
2014/20	2014/20 Jaman abris dameuses, téleskis	1'021'000	707'113.52	313'886.48	100'000
2019/20	2019/20 Rénovation installations de chauffage la Kama	595'000	363'742.45	231'257.55	100'000
2013/32	Entretien du patrimoine privé et public	1'748'000	1'347'437.00	400'563.00	200'000
2018/27	2018/27 Réalisation d'une salle de gymnastique	1'150'000	738'322.35	411'677.65	200'000
2018/34	2018/34 Réaménagement place de jeux - Parc Nicole	783'000	324'455.33	458'544.67	200'000
2019/32	2019/32 Etude démolition bâtiment admin. sis rue Gare 30	2'100'000	724'876.92	1'375'123.08	250'000
2015/01	Déchetterie communale	4'600'000	4'172'261.99	427'738.01	300'000
2012/14	Réorganisation/démén. services communaux	3'400'000	2'808'144.72	591'855.28	400'000
2015/07	2015/07 entretien patrim. privé & public	3'445'000	2'369'782.00	1'075'218.00	400'000
2010/04	Entretien du patrimoine préavis 2010/04	5'284'900	4'063'821.00	1'191'079.00	600'000
2018/11	Rénovation Salle du Pierrier, Clarens	5'950'000	4'267'731.85	1'682'268.15	600'000
2020/10	2020/10 Bassin Foge + Jeux d'eau	1'390'000	-	1'390'000.00	1'000'000
	Total 503	68'730'900	38'452'148.35	30'278'751.65	5'030'000
2019/10	2019/10 Actions biodiversité en forêt	240'000	73'661.45	166'338.55	60'000
2018/39	Entretien forêt de protection Les Avants	726'000	441'627.80	284'372.20	150'000
	Total 505	966'000	515'319.25	450'710.75	210'000
2016/49	Vélos en libre-service Riviera Roule	70'000	320'14.47	37'985.53	20'000
2015/08	Renouv. achats de véhicules utilitaires	563'000	467'011.00	95'989.00	95'989
2020/04	2020/04 Migration postes Microsoft Windows 10 + Office 2019	545'828	9'428.05	536'399.95	150'000
2018/33	2018/33 Renouvellement 7 véhicules utilitaires	783'000	537'307.00	245'693.00	240'000
2013/30	RENOUVELLEMENT VEHICULES UTILITAIRES	747'000	433'223.00	313'777.00	250'000
2019/39	2019/39 Renouvellement 5 véhicules utilitaires	723'900	283'899.00	440'001.00	400'000
2017/24	Renouvellement et acquisition de véhicules à DBS et VEV	1'246'500	474'605.72	771'894.28	600'000
	Total 506	4'679'228	1'981'978.24	2'697'249.76	1'755'989
2014/23	ETUDE AVENIR FUNI. TERRITET-MT-FLEURI	85'000	-	85'000.00	50'000
2016/03	Changement ERP	1'425'000	1'278'171.93	146'828.07	100'000
	Total 509	1'510'000	1'278'171.93	231'828.07	150'000
	Total général	118'318'428	62'561'652.58	55'758'775.42	17'525'989

9 Tour de table

Les commissaires relèvent de manière générale l'importance d'informer le Conseil communal sur la situation délicate des finances communales et que des mesures devront être prises.

Le soutien aux manifestations, poumons économiques de Montreux, est nécessaire malgré la situation de nos finances.

Nous avons aujourd'hui une dette de 100 millions, des investissements supplémentaires déjà décidés pour plus de CHF 80 millions, une marge d'autofinancement négative et des entrées fiscales stagnantes au mieux. La recherche de solutions passera par un consensus gauche/droite afin de prendre des décisions difficiles de réductions de coûts et d'augmentation des recettes.

La situation de nos finances nécessite des mesures afin de générer de nouvelles recettes. Le PGA doit être une priorité ainsi que le développement des parcelles propriété de la commune comme celles de l'ex-hôpital et du ex-Held.

Le travail effectué par la Municipalité pour présenter un budget acceptable avec le soutien des employés communaux est à nouveau salué.

10 Amendement

10.1 Frais de réceptions du Conseil communal

M. Pilloud estime qu'un geste symbolique pourrait être fait sur les frais de réceptions du Conseil communal et propose une diminution de 20 % du compte 100.3170 *Frais de réceptions* CHF 69'500.-, portant ainsi ce compte à CHF 55'600.-.

Certains commissaires accepteront sous réserve que le montant de CHF 13'900 serve à soutenir une/des association(s) caritative(s).

D'autres ne soutiennent pas le préavis étant donné la faiblesse du montant.

Amendement :

❖ **Diminution de 20%** sur les frais de réceptions du Conseil communal, soit :

- de réduire le compte 100.3170 Frais de réceptions de CHF 69'500.00 à CHF 55'600.00; et d'affecter la différence de CHF 13'900.00 au compte 100.3653

Accepté	Refusé	Abstention
5	3	2

☞ **L'amendement de M. Pilloud est accepté.**

10.2 Economie & culture

M. Gétaz estime que les subventions à la culture et aux sports ont été trop diminuées pour des manifestations qui s'appuie avant tout sur du bénévolat. Il propose ainsi de les augmenter de CHF 70'000 chacune.

Certains estiment qu'il s'agit d'un équilibre qui a été trouvé pour répartir les efforts d'économies et ne souhaite pas y renoncer.

Amendement :

❖ **Augmentation de CHF 70'000.-** du

- Compte 150.3653 Subventions aux évènements Economie & culture CHF 1'759'314.- portant à CHF 1'829'314.-.

Accepté	Refusé	Abstention
4	6	0

☞ **L'amendement de M. Gétaz est refusé.**

10.3 Sports

❖ **Augmentation de CHF 70'000.-** du

- Compte 170.3653 Subventions aux sports CHF 1'235'700.- portant à CHF 1'305'700.-.

Accepté	Refusé	Abstention
4	6	0

☞ **L'amendement de M. Gétaz est refusé.**

11 Vote sur le préavis no 20/2020

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif aux budget communal 2021

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE :

1. d'abandonner la taxe forfaitaire déchets pour les personnes physiques et les personnes morales pour les années 2020 et 2021.

2. de réduire le compte 100.3170 Frais de réceptions de CHF 69'500.00 à CHF 55'600.00; et d'affecter la différence de CHF 13'900.00 au compte 100.3653

2. d'approuver le budget ordinaire pour 2021.

Le Président-rapporteur

M. Claude-Pascal Gay (PLR)